

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 3 juin 2025 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 17 juin 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent:
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- *Réouverture de la séance
- 14-Entente lot 5 059 921
- 15-Ordre de changement S-02
- 16-Paiement 3 rang 4 nord
- 17-Soumission PJB INC
- 18-Lampe Ciné-Parc
- 19-Ordre de changement DDM-015
- 20-Ordre de changement A-013
- 21-Lancement appel d'offres Projet Grand Shenley
- 22-Continuation du Mandat de la Société du Patrimoine des
Beaucerons
- 23-Ouverture de la rue Ennis
- 24-Adjudication projet Petit Shenley
- 25-Entente logements abordables
- 26-Inspection et réparation des 2 camions de voirie
- 27-Réparation majeure du camion Ford F-150
- 28-Achat d'un fouet Garage Christian Campeau
- 29-Période de Questions
- 30-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- ENTENTE LOT 5 059 921

2025-06-183

Considérant que monsieur Félix Labbé et madame Amanda Faucher désirent acquérir le lot 5 059 921 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (ci-après appelé « l'Immeuble ») ;

Considérant que le titre de propriété prévoit une obligation de construire avec une clause résolutoire;

Considérant que la Municipalité est disposée à ne pas exercer la clause résolutoire prévue à l'acte de vente intervenu avec Gestech RL inc. uniquement dans la mesure où sont respectés les délais et les conditions prévus à la présente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité accepte de suspendre toute procédure visant à obtenir la rétrocession de l'immeuble même si l'obligation de construire prévue à l'acte du 10 septembre 2021 n'est pas réalisée dans le délai prévu

15- ORDRE DE CHANGEMENT S-02

2025-06-184

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour la démolition d'un mur de fondation ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 3282.78\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour la démolition du mur de fondation pour un montant de 3 282.78\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisée via le surplus.

16- PAIEMENT NO 3 RANG 4 NORD

2025-06-185

Considérant que les travaux du rang 4 Nord ont été effectués;

Considérant que le paiement no 3 de 46 596.76\$ tx inclus incluant la libération de 5% est demandé par la firme Construction Abénakis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement no 3 de 46 596.76\$ taxes incluses incluant la libération de 5% soit effectué à la firme Construction Abénakis pour les travaux du rang 4 Nord.

Que le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet et la subvention du PAVL.

17- SOUMISSION PJB INC

2025-06-186

Considérant que l'entretien de la chenillette doit être effectué;

Considérant que le couteau du souffleur de celle-ci doit être changé;

Considérant qu'une soumission a été reçue de la firme PJB inc. au montant de 717.50\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat d'un couteau de souffleur et l'entretien de la chenillette soient autorisés au montant de 717.50\$ à la firme PJB inc.

Que l'achat soit pris au budget d'opération.

18- LAMPE CINÉ-PARC

2025-06-187

Considérant que la lampe du projecteur du ciné-parc est brisée;

Considérant qu'une nouvelle lampe coûte 309,40\$ pl tx, plus les frais d'envoi;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat d'une nouvelle lampe pour le projecteur du ciné-parc soit autorisé pour un montant de 309.40\$ pl tx et les frais d'envoi.

19- ORDRE DE CHANGEMENT DDM-015

2025-06-188

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour l'installation de scellant autour des portes et fenêtres;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 292\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour l'installation de scellant autour des portes pour un montant de 292\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisée via le surplus.

20- ORDRE DE CHANGEMENT A-013

2025-06-189

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour installer de nouvelles gouttières et un nouveau decking ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 3 500\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour la démolition du mur de fondation pour un montant de 3 500\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisée via le surplus.

21- LANCEMENT APPEL D'OFFRE PROJET GRAND SHENLEY

2025-06-190

Considérant que le conseil désire débiter des travaux dans le Grand Shenley ;

Considérant que le conseil désire aller en appel d'offres;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal mandate la MRC Beauce Sartigan pour retourner en appel d'offres pour le rang Grand Shenley .

22- CONTINUATION MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEUCERONS

2025-06-191 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite bénéficier des services d'un archiviste pour effectuer la gestion documentaire conformément à la *Loi sur les archives*;

Considérant les bénéfices à poursuivre le tri des archives à la suite de la résolution 2025-03-70 de la séance du 4 mars 2025;

Considérant l'offre de services de la Société du patrimoine des Beaucerons du 11 juin 2025 transmise à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil autorise un budget de deux mille huit cent cinquante-six (2 856 \$ et taxes non comprises) à l'intention de la Société du Patrimoine des Beaucerons, réparti de la façon suivante :

- Honoraires de deux mille cinq cent vingt (2 520\$) pour réaliser un mandat de 8 jours à trois cent quinze dollars par jour (315\$) (une journée correspondant à 7 heures travaillées);
- Frais de déplacement maximal de trois cent trente-six dollars (336 \$) pour les visites au bureau municipal.

23- OUVERTURE DE LA RUE ENNIS

2025-06-192 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé à un appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de développement domiciliaire rue Ennis;

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Excavation Bolduc	72 399.87\$
Giroux et Lessard	75 574.50\$
Excavation Doris Drouin	59 278.87\$

Considérant que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 59 278.87\$;

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Alexandre Turenne Trudel de la firme WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant que la firme Excavation Doris Drouin propose le prix le plus bas conforme pour un montant de 59 278.87\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux du nouveau développement domiciliaire de la rue Ennis pour un montant forfaitaire de 59 278.87\$ avec taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Excavation Doris Drouin, relatif aux travaux du nouveau développement domiciliaire de la rue Ennis.

Que le montant soit financé via le surplus.

24- ADJUDICATION PROJET PETIT SHENLEY

2025-06-193

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection du Rang Petit Shenley;

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Giroux et Lessard	1 997 778.62\$
Excavation Lapointe	1 946 405.17\$
Excavation Gagnon et Frères	1 725 000.00\$
Excavation AD Roy	1 722 322.50\$
Excavation Bolduc	1 672 385.50\$
Construction Abénakis	1 511 178.06\$

Considérant que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 1 511 178.06\$;

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Pier-Luc Rancourt (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant que la firme Construction Abénakis propose le prix le plus bas conforme pour un montant de 1 511 178.06\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection d'une partie du rang Petit Shenley pour un montant forfaitaire de 1 511 178.06\$ avec taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Construction Abénakis, relatif aux travaux de réfection d'une partie du rang Petit Shenley.

25- ENTENTE LOGEMENTS ABORDABLES

2025-06-194 **Considérant** que le conseil désire contribuer au projet de logements abordables;

Considérant que pour se faire une entente doit être signée;

Considérant que cette entente est conditionnelle et complémentaire à l'aide financière de la SHQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'entente soit signée par les représentants de la municipalité.

26- INSPECTION ET RÉPARATION DES 2 CAMIONS VOIRIE

2025-06-195 **Considérant** que les 2 camions de voirie devront être inspectés et réparés;

Considérant que les deux camions doivent être fonctionnels en tout temps;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les camions de voirie soient inspectés et réparés;

Que le montant de la réparation soit pris au budget de la voirie.

27- RÉPARATION MAJEURE DU CAMION FORD F-150

2025-06-196 **Considérant** que le camion Ford F-150 doit avoir une réparation majeure;

Considérant que le Garage Carl Nadeau peut effectuer cette réparation au montant de 9 600\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la soumission du Garage Carl Nadeau soit acceptée pour les travaux de réparation du camion Ford F-150 pour un montant de 9 600\$ pl tx;

Que le montant soit pris au surplus.

28- ACHAT D'UN FOUET GARAGE CHRISTIAN CAMPEAU

2025-06-197

Considérant que le conseil désire faire l'achat d'un fouet pour les employés de voirie ;

Considérant que la soumission du Garage Christian Campeau s'élève au montant de 789.95\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'achat au Garage Christian Campeau pour un fouet soit autorisé au montant de 789.95\$ pl tx.

Que le montant soit pris au budget d'opération.

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

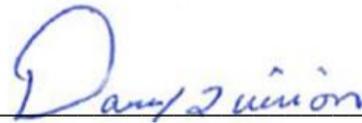
Aucune question n'a été posée.

30- FERMETURE DE LA SÉANCE

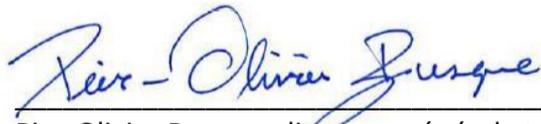
2025-06-198

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier